

1^{ÈRE} ÉTAPE DU TROPHÉE DES ROIS 2026/2027



*Les palmiers
des Bords Loire*




COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

SÉLECTIF RÉGIONAL DE COURSE EN LIGNE 2027

SULLY SUR LOIRE 22 NOVEMBRE 2026



Les clubs subaquatiques FFESSM des : LES PALMEURS DES BORDES DE LOIRE
AQUALIBRE & Club subaquatique LOCHOIS - CHATEAUDUN - AMBOISE
ont le plaisir de vous accueillir pour une nouvelle édition du trophée des rois
Saison 2026/2027

SULLY / LOIRE



1 ère étape 22/11/2026

LUSSAULT



2 ème étape 14/02/2027

CHATEAUDUN



3 ème étape 07/03/2027

AMBOISE



Championnat Régional NEV
2026/2027

FINALE DU TROPHÉE DES ROIS
04/04/2027

Ce qu'il faut savoir

Le TROPHEE DES ROIS se déroule en trois manches et une épreuve finale.

Cette compétition est ouverte aux nageurs à partir de la catégorie CADET.

Les points comptabilisés lors des trois premières manches compteront pour le championnat régional et la 4^{ème} et dernière manche du trophée des rois.

**L'épreuve est également ouverte aux compétiteurs sans appuis
à jour de leur licence 2026/2027 - CACI – Attestation d'information**

Modification du programme :

Le comité d'organisation pourra modifier les horaires en fonction du nombre de participants. Il pourra modifier, ajourner ou annuler la manifestation pour des raisons de sécurité.

Sécurité :

Avec l'aimable participation **du club LES PALMEURS DES BORDES DE LOIRE** l'organisation met en place des bateaux de sécurité tout au long de la course.

Les participants se doivent aide et assistance si nécessaire.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité si un problème survient sur une partie non comprise dans le parcours officiel.

Manifestation écoresponsable:

La Région Centre Val de Loire est partenaire de cet évènement écoresponsable. Cette manifestation est donc tout naturellement placée sous le signe du respect de l'environnement.

Ainsi, nous invitons tous les participants à veiller à la protection de ce milieu qui nous réunit, en respectant les diverses recommandations.



Modalités

1^{ère} étape du trophée des rois

2026/2027

Sélectif régional de course en ligne 2027

Le règlement appliqué lors du trophée des rois et du sélectif de course en ligne est celui de la commission National FFESSM Nage en Eau Vive.

Il est disponible sur le site web : <https://eauvive.ffessm.fr/reglement-competition>

Conditions d'inscription :

- Être à jour de la licence FFESSM 2026/2027 (Attestation d'information remplie, Joindre une attestation si présence d'une assurance **individuelle** notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition. Ou Nage avec palmes en compétitions pour les sans supports.)

- un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la discipline avec la mention « Nage en Eau Vive » ou « Nage Avec Palmes » en compétition de moins d'un an au jour de la manche pour tout compétiteur adulte

- Pour les mineurs – Compétition ouverte à partir de la catégorie cadet :

Fournir une attestation du questionnaire de santé (moins d'1 an) Questionnaire et attestation de réponses négatives FFESSM :

<https://medical.ffessm.fr/uploads/media/default/0001/07/022f503f791176570ef41d85cea>

[8615d4 81f002b.pdf](#)

Autorisation parentale

(Attestation d'assurance **individuelle** obligatoire)

- La participation financière demandée s'élève à 12 € par nageur.

- Formulaire à compléter en ligne au plus tard 7 jours avant la compétition.

- une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur (en complément de justificatif d'inscription)

Matériel et équipement :

- Tout nageur devra être équipé d'une protection thermique adaptée.

- Tous les flotteurs doivent être conformes aux normes FFESSM. (Attention les flotteurs gonflables ne sont pas autorisés, ainsi que les planches)

- Pour les nageurs sans appui un bonnet de couleur est requis

- Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ

Comité d'organisation

1^{ère} étape du trophée des rois

2026/2027

Sélectif régional de course en ligne 2027

Responsable de l'organisation:

Club subaquatique : Les PALMEURS des BORDES LOIRE
Commission Régionale NEV FFESSM

Comité de compétition:

Président de la CR NEV Centre : Olivier BAILLY

Responsable de l'organisation : Club subaquatique Des bords Loire

Directeur de Course : BAILLY Olivier

Comité de course:

Président de la CR NEV Centre : Olivier BAILLY

Responsable du chronométrage : BOURBON Joël

Responsable Informatique et Classement : NERRIERE Philippe

Jury de compétition:

Président de la CR NEV Centre : BAILLY Olivier

Directeur de Course : BAILLY Olivier

Responsable chronométrage : BOURBON Joël

Responsable informatique : NERRIERE Philippe

Représentant des compétiteurs : élu par les chefs d'équipes



Programme

Horaires	Activité	site
9h00 -10h30	<i>. Retrait des dossards (représentant clubs)</i>	Aire de Loire Sully sur Loire
9h30 -11h00	<i>Contrôle de matériel</i>	Aire de Loire Sully sur Loire
11h30	<i>Élection du représentant des Nageurs.</i>	Aire de Loire Sully sur Loire
11h40	<i>Briefing. Zone de départ</i>	Plage Sully sur Loire
12h00	<i>Départ des nageurs sans appui</i>	Plage Sully sur Loire
12h10	<i>Départ des nageurs avec appui</i>	
13h15 - 14h30	<i>Arrivée des compétiteurs Collation</i>	Port de St Benoît sur Loire
14h30	<i>Fin de course. Les nageurs restant en course seront récupérés par l'équipe de sécurité</i>	Port de St Benoît sur Loire
16h30	<i>Proclamation des résultats. Pot de l'amitié</i>	Centre Kruypers Sully sur Loire
PREVOIR VOS NAVETTES / NAVETTE POSSIBLE SUR INSCRIPTION		

Formalité administrative

Les inscriptions compétiteurs se feront en ligne via helloasso
mais envoyez impérativement ce dossier par mail aux
organisateurs

Vous trouverez en fin de document

- **Le parcours**
- **La liste des hébergements**
- **L'autorisation parentale**
- **Le CACI**
- **L'attestation du questionnaire de santé**
- **L'autorisation parentale concernant le prélèvement anti dopage**
- **L'attestation d'information relative à l'Assurance Individuelle Accident**
- **La liste des partenaires**



<http://www.ffessm.fr>

Contacts / Administrateurs

Responsable de l'organisation : Club subaquatique FFESSM LES PALMEURS DES BORDES DE LOIRE

Président : Didier MOURET tel : 06 68 85 86 10

Adresse email : palmeursbordesloire@gmail.com

SITE WEB : <http://palmeursbordesloire.free.fr>

Président de la Commission Régional centre NEV FFESSM : Olivier BAILLY (administrateur)

Adresse email : olivierbaillynev@gmail.com tel : 06 33 33 42 86

Délégué à l'organisation du trophée des rois (Administrateur) :

BOURBON JOEL : Jdauphins36@orange.fr tel : 06.33.31.89.42

Philippe NERRIERE : pnerriere001@orange.fr tel : 06 17 17 97 49

Fiche d'inscription à retourner impérativement à L'organisateur ainsi qu'aux administrateurs :

Le dossier d'inscription devra être correctement rempli, les nageurs devront disposer :

- De leur licence 2026 / 2027 à jour
- D'un certificat médical ou questionnaire de santé
- D'une autorisation parentale pour les mineurs - D'une attestation d'assurance.

Le dossier d'inscription devra être retourné via le formulaire en ligne Helloasso avant le :

16 NOVEMBRE 2026: 23h59.

Lien ci-dessous:

<https://www.helloasso.com/associations/les-palmeurs-des-bordes-loire/evenements/trophee-des-rois-sully-sur-loire>

Impérativement avec photocopie de la licence, certificat médical, du questionnaire de santé, autorisation parentale, attestation d'assurance.

Le montant de l'engagement est de 12 euros. Le règlement s'effectuera en ligne. Aucun règlement sur place. (Le don sur le site Helloasso n'est pas obligatoire)



Feuille d'inscription

A retourner aux organisateurs impérativement

Désignation : Première étape du trophée des ROIS

Date et Lieu : 22 novembre 2026 Sully sur LOIRE

Catégorie : Toutes catégories **sauf Poussin, benjamin, minime**

Coordonnées club Nom :

N° affiliation :

Adresse :

Cachet du Club

Responsable NEV Nom :

Tel :

E-mail :

Signature

Chef équipe

☐ Candidat représentant des compétiteurs

Nom :

Prénom :

Tel :

*Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. *Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.*

Nom	Prénom	Date naissance	CACI	N° licence	NEV	NAP	IMG

Chaque club DOIT mettre à disposition de l'organisation une personne pour 3 nageurs engagés.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de cocher les cases ci-dessus :

Nom

Personne à disposition de l'organisation

Prénom

JF1 : OUI/NON

Autres personnes

Date limite d'inscription : 16 NOVEMBRE 2026 23h59

Les inscriptions ainsi que les frais d'inscriptions sont à effectuer sur le site HELLOASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/les-palmeurs-des-bordes-loire/evenements/trophee-des-rois-sully-sur-loire>

La fiche d'inscription et les documents annexes sont à envoyer à : les Palmeurs des bordes de Loire : Palmeursbordesloire@gmail.com

Copie des inscriptions IMPERATIF à Olivier BAILLY olivierbaillynev@gmail.fr / Joel BOURBON : Jdauphins36@orange.fr

Philippe NERRIERE pnerrere001@orange.fr

Accès au site/ salle des récompenses

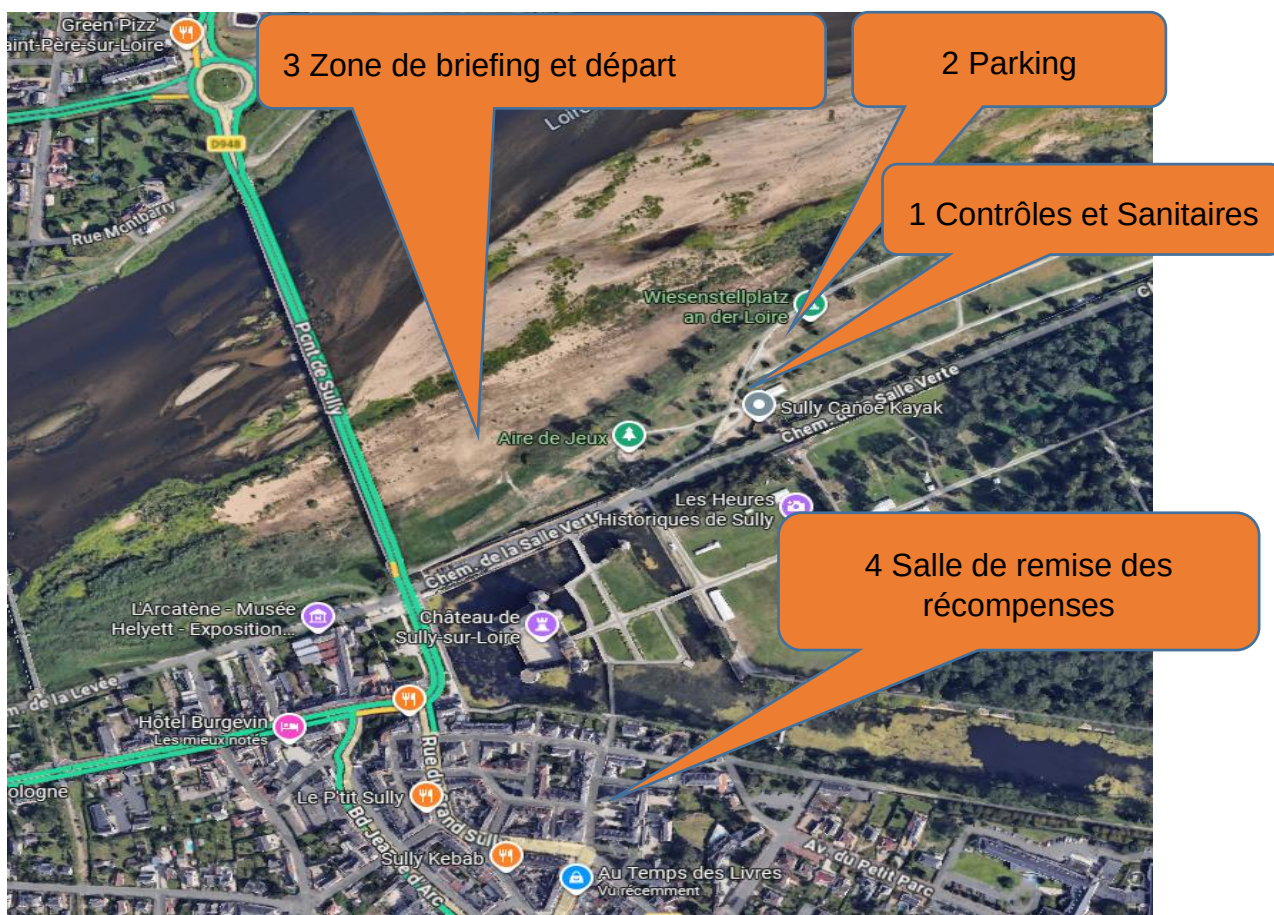
Accès au site : Sully sur Loire 45600 devant le château

Point 1 : Contrôles et remise des dossards, sanitaires

Point 2 : Parking face au château

Pont 3 : Zone de briefing et départ

Point 4 : Salle de remise des récompenses



Lieux des formalités :

Contrôles des licences & matériel Remise des dossards à Sully sur Loire

Locaux :

Sanitaires . (Signalétique mise en place).

Transfert des vêtements :

Nous organisons le transfert de vos vêtements à l'arrivée

Salle des récompenses :

Les résultats seront proclamés et les récompenses seront remises au 3 Rue des Déportés Sully sur Loire au centre Kuypers. (Signalétique mise en place).

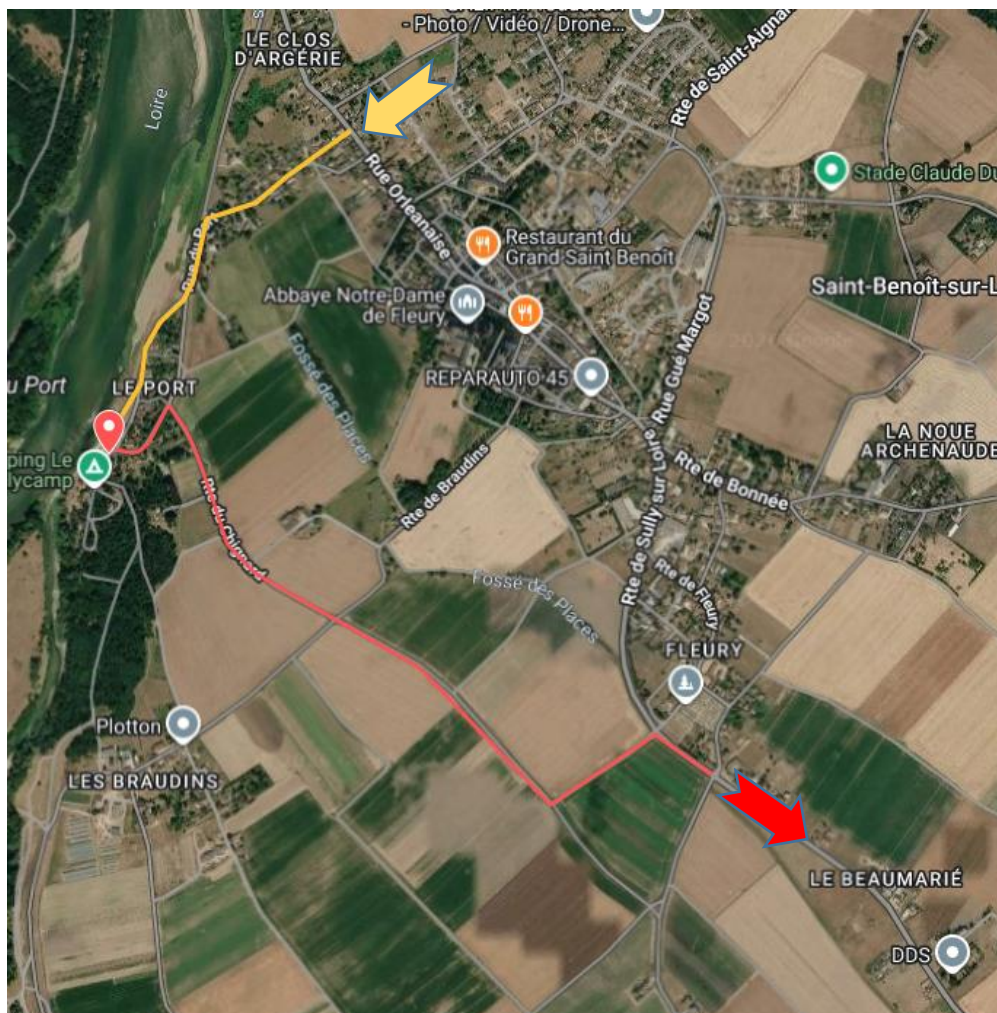
Pour une petite faim, un food-truck sera présent sur la zone de départ durant toute la manifestation.

Pot de l'amitié :

Un pot de l'amitié, servi sur les lieux des proclamations, clôturera cette journée.

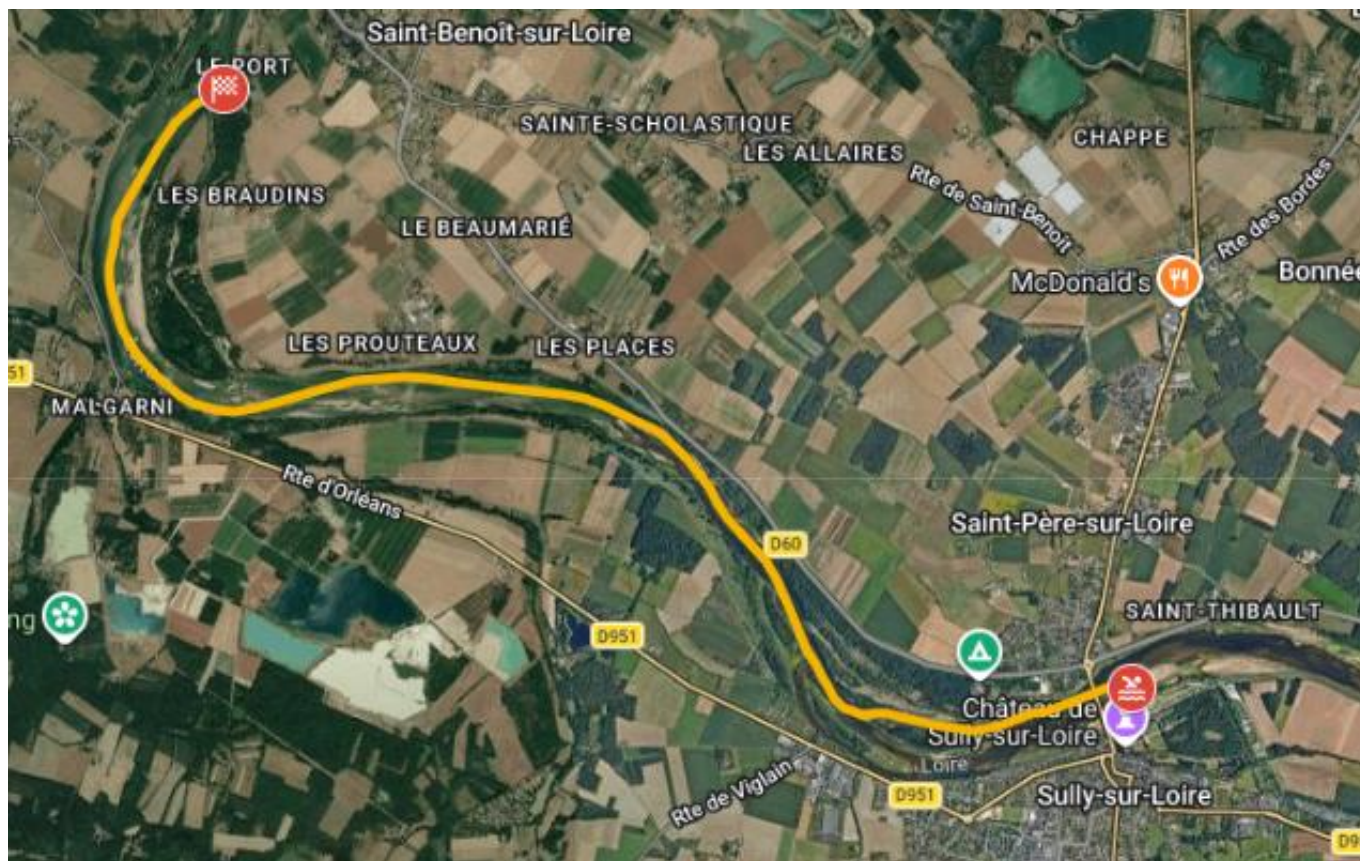
L'accès à l'arrivée (tracé jaune sur le plan) se fait par la rue des gabelles arrivé sur le bord de Loire, longer celle-ci et prendre la voie partagée avec les vélos.

Le retour vers Sully sur Loire (tracé rouge sur le plan)



Le parcours de la course : s'effectuera sur la Loire entre les communes de Sully sur Loire et St Benoît sur Loire sur une distance de 10km.

Pour des Raisons de sécurité il n'est pas possible de faire un départ en amont de Sully sur Loire



L'itinéraire d'accès au départ : A partir de 08h00.....(sera balisé.)

Le départ sera matérialisé par un bateau, dès le départ prendre les arches les plus à droite du pont et ensuite de la passerelle.



Le parcours

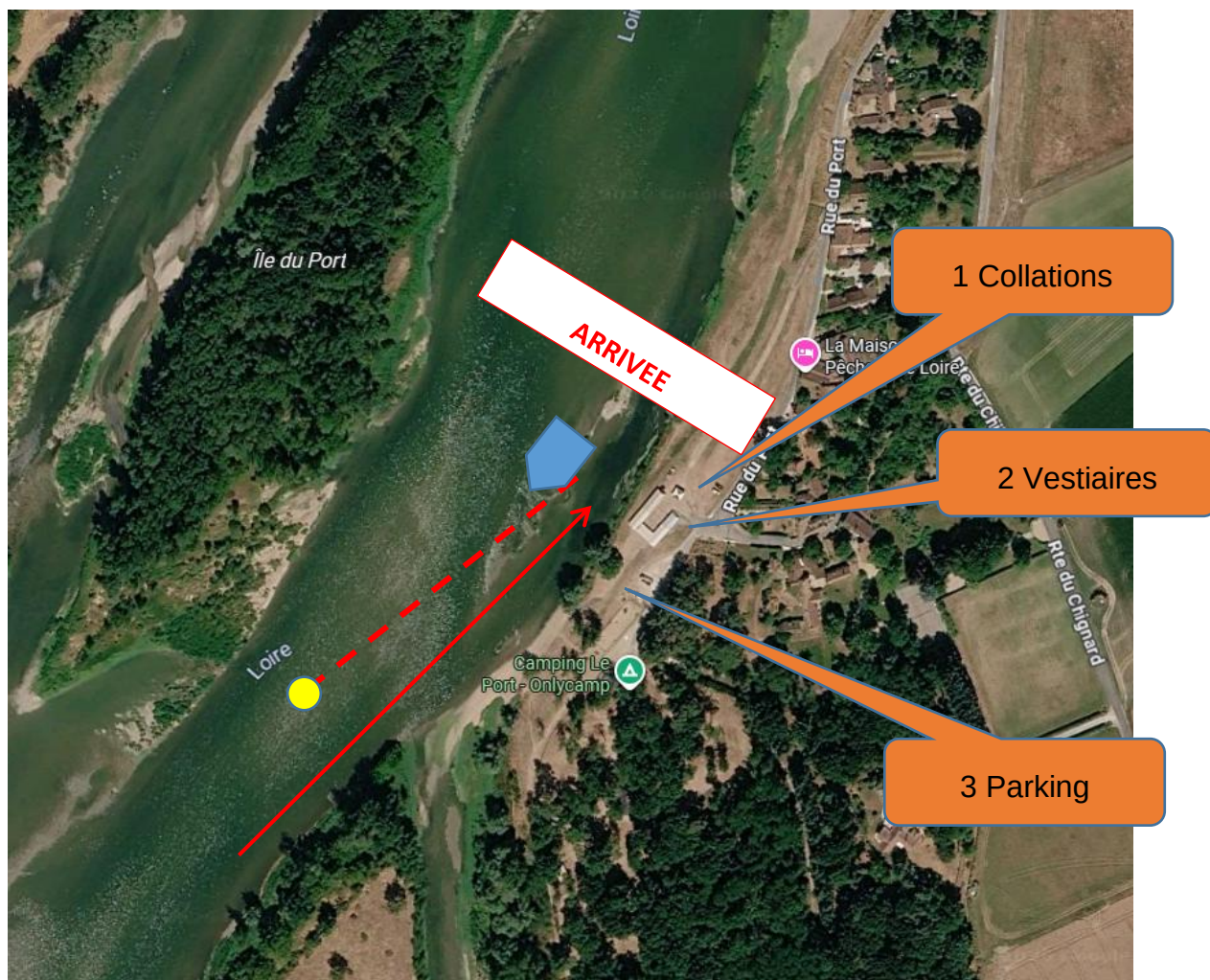
L'arrivée se situe au port de St benoît sur Loire

La ligne d'arrivée est matérialisée par une bouée et une ligne d'eau entre la berge et un bateau.

Point 1 : collation

Point 2 : Vestiaires

Point 3 : Parking



Secteur airbnb :

[Lien vers un airbnb \(sponsor du club\). La location est prévue du Samedi au Dimanche pour 6 personnes 250€](#)

Pour réserver contactez le 06 70 76 84 52



Secteur Chambres d'hôtes et Gites :

La ferme des Gorgeats : situé à 10 mn du départ 06 32 55 49 47



<https://www.ferme-des-gorgeats.com/>

Secteur hôtelier :

Hotel du Grand Sully : 10 Boulevard du champ de foire 45600 Sully sur Loire 02 38 36 27

Hôtel Burgevin : 10 rue des petits fossés 45600 Sully sur Loire 02 38 38 13 12

56

Logis Hôtel Sully le château : 4 rue de Paris 45600 Sait Père sur Loire 02 38 36 24 44

Camping :

Le Jardin de Sully

1 Rue d'Orléans, 45600 Saint-Père-sur-Loire

Téléphone : 02 38 67 10 84



Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur :

Exerçant à :

Rayez les mentions inutiles*

médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n° :
	diplômé de médecine subaquatique*		autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

☐ De l'ensemble des activités subaquatiques de loisir en pratique, encadrement et enseignement (*)

Ou bien seulement (cocher) :

- ☐ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
- ☐ DES ACTIVITÉS EN APNÉE
- ☐ DE L'APNÉE EN PROFONDEUR > 6 METRES
- ☐ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

(*) rayer éventuellement une des trois mentions si nécessaire

☐ de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

NAGE EN EAU VIVE / NAGE AVEC PALMES

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Reprise de l'activité après accident de plongée

Pour la pratique HANDISUB se référer au site : <https://handisub.ffessm.fr>

Des conseils éventuels de prévention ont été délivrés ; s'il existe un risque identifié d'accidents de désaturation, d'œdème pulmonaire d'immersion ou d'un autre accident en référence aux préconisations de la CMPN.

Les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical préalable à la pratique des activités subaquatiques fédérales, la liste des contre-indications et les conseils relatifs aux restrictions de pratique sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <https://medical.ffessm.fr>

NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant

Fait à :

Date :

signature et cachet :



AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

☐ **Course en ligne**

Genre de la manifestation :

course en ligne classe 1-2

Lieu : SULLY / LOIRE

Date : 22 novembre 2026

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à,

Domicilié au

.....
.....

Agissant en qualité de ☐ Père ☐ Mère ☐ Responsable légal ou tuteur

Autorise ☐ Mon fils :

☐ Ma fille :

☐ L'enfant :

Né(e) le / / à,

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : Au

Fait à :

le :

Signature



Attestation du questionnaire de santé

Modèle d'attestation à remplir et remettre au responsable de structure :

Je soussigné(e) M/Mme----- Prénom : -----NOM : -----
-----atteste avoir lu et compris les 9 rubriques du questionnaire de santé,
renseigné ce questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir
répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif :

Pour

Pour les mineurs :

Je soussigné(e) M/Mme----- Prénom : -----NOM : -----
-----en ma

qualité de représentant légal de Prénom : -----NOM : -----

Atteste avoir lu et compris les 9 rubriques du questionnaire de santé, renseigné ce
questionnaire de santé QS- SPORT Cerfa N°15699*01 et répondu par la négative à
l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal



**AUTORISATION PARENTALE POUR PRELEVEMENTT
NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE SUR MINEUR**

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné(e) _____ représentant(e)
légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom et Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur : _____

Attestation établie leA

Signature du représentant légal :

** Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence.*

L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

Lors du contrôle anti-dopage une pièce d'identité vous sera demandée. Si le compétiteur n'est pas en mesure de fournir cette dernière, cela sera considéré comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

ATTESTATION D'INFORMATION

Assurance Individuelle Accident - Compétition Nage en Eau Vive et Nage Avec Palmes

Code du sport - articles L.321-4 et L.321-6

1. Identité du participant

Nom :

Prénom :

N° de licence FFESSM :

2. Portée de l'attestation

☐ **Cette compétition uniquement**

Compétition : _____ Date : ____ / ____ / ____

☐ **Ensemble de la saison sportive 2027**

Du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

3. Information et choix du participant

Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de la Nage en Eau Vive et de la Nage Avec Palmes, notamment en compétition, peut m'exposer.

Je suis informé(e) que cette assurance est facultative. En l'absence d'une telle assurance, certains frais ou préjudices consécutifs à un accident pourront rester à ma charge, notamment lorsqu'aucune responsabilité d'un tiers ne peut être engagée.

☐ Je bénéficie d'une Assurance Individuelle Accident FFESSM.

☐ Je bénéficie d'une assurance individuelle personnelle couvrant ma pratique de la Nage en Eau Vive en compétition.

☐ Je ne bénéficie pas d'une Assurance Individuelle Accident et souhaite néanmoins participer à la compétition, après avoir reçu l'information ci-dessus.

La présente attestation vaut preuve de l'information délivrée au participant. Elle ne constitue ni une décharge de responsabilité, ni une renonciation à recours.

4. Date et signature

Participant

Fait à :

Le :

Signature du participant :

Représentant légal (si participant mineur)

Nom et prénom :

Lien avec le mineur :

Signature du représentant légal :

Nos partenaires

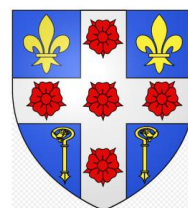


St Père sur Loire



Logis Hostellerie du Grand Sully

St Benoît sur Loire



Pharmacie du grand Sully
(Viceron)



Mr et Me Marjou (Erwan et Norma)